

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Fin du troisième cycle du primaire
(6^e année)

014-610-02

Lecture

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Fin du troisième cycle du primaire
(6^e année)

014-610-01

Écriture

Juin 2009

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009

Le présent document se retrouve dans le site du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgfj/de/>].

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1 Déroulement de la situation d'évaluation	4
2 Épreuve obligatoire de lecture	5
3 Épreuve obligatoire d'écriture	6
4 Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants.....	7
5 Correction des épreuves.....	8
6 Collecte d'informations au regard de la compétence <i>Communiquer oralement</i> (facultatif).....	8
7 Collecte d'informations au regard de la compétence <i>Apprécier des œuvres littéraires</i> (facultatif)	8
8 Démarche proposée pour effectuer le bilan	9
Annexe 1	
Échéancier et vue d'ensemble du déroulement des épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, fin du 3 ^e cycle du primaire – Juin 2009	10
Annexe 2	
Grille de correction – Épreuve obligatoire d'écriture – Fin du 3 ^e cycle du primaire.....	11

Introduction

Ce document d'information présente des renseignements concernant les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, de la fin du 3^e cycle du primaire. Ces épreuves portent sur les compétences *Lire des textes variés* et *Écrire des textes variés*. De plus, elles proposent des pistes pour la collecte d'informations liées aux deux autres compétences en français, langue d'enseignement, c'est-à-dire *Communiquer oralement* et *Apprécier des œuvres littéraires*.

Dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire*, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport assumera la correction d'un échantillon de textes d'élèves de l'épreuve obligatoire d'écriture afin de fournir aux autorités des données sur l'état de développement de la compétence des élèves en français écrit.

Les organismes scolaires sont donc tenus de faire passer cette épreuve aux élèves et de l'insérer dans la planification de leurs activités pédagogiques selon l'échéancier proposé par le Ministère, présenté à l'annexe 1 de ce document d'information. Conformément à la mesure 8 du Plan d'action pour l'amélioration du français, ils utilisent les résultats obtenus à cette épreuve, selon les règles établies localement. L'an prochain, en juin 2010, les résultats obtenus par les élèves à cette épreuve occuperont une proportion pouvant varier entre 15 % et 30 % de la note finale des élèves selon le choix de l'organisme scolaire. Les organismes qui le souhaitent peuvent, dès cette année, appliquer cette modalité.

En ce qui a trait à la mesure 9 du Plan d'action, le Ministère compte rehausser progressivement les exigences de réussite, notamment en orthographe. Les données recueillies au moment de la correction de l'épreuve d'écriture de juin 2009 seront analysées et les autorités ministérielles s'appuieront sur les résultats obtenus pour prendre les décisions appropriées.

1 Déroulement de la situation d'évaluation

La situation d'évaluation ministérielle de français, langue d'enseignement, qui sera présentée en juin 2009 s'apparentera à celles proposées dans les épreuves des dernières années. Ainsi, les élèves seront appelés à exécuter plusieurs tâches les amenant à répondre à une question liée à un domaine général de formation. Des activités préparatoires précéderont les tâches elles-mêmes.

La situation d'évaluation s'étend sur une période de six demi-journées réparties sur deux semaines. L'épreuve de lecture se déroule au cours des trois premiers jours de la première semaine et celle d'écriture, au cours des trois premiers jours de la deuxième semaine.

Tous les élèves doivent être soumis aux mêmes conditions de passation. Par conséquent, les activités et les tâches doivent être réalisées selon les directives données dans le guide de déroulement des épreuves. Toutefois, les activités proposées à la phase d'intégration peuvent être adaptées à la pratique de chaque enseignante ou enseignant.

Dans ce guide, des pistes d'adaptation seront proposées pour les élèves ayant des besoins particuliers. Cependant, aucune de ces pistes ne vise à modifier le contenu des épreuves.

2 Épreuve obligatoire de lecture

Compétence évaluée

Lire des textes variés

Contexte de réalisation

Au cours de la situation d'évaluation, deux intentions de lecture sont présentées à l'élève. Pour démontrer sa compétence à lire, l'élève doit, individuellement :

- lire efficacement des textes variés, littéraires et courants, pour répondre aux intentions de lecture;
- effectuer des tâches.

Avant d'exécuter les tâches, l'élève est soutenu par :

- le rappel et l'organisation des connaissances;
- des discussions animées par l'enseignante ou enseignant;
- des échanges avec ses pairs;
- le rappel des ressources disponibles (dictionnaires, cahier de stratégies de lecture, etc.).

Déroulement

L'épreuve de lecture comprend une activité préparatoire (les élèves sont invités à y participer individuellement, en équipe ou en grand groupe), la lecture de textes littéraires et courants ainsi que la réalisation de tâches à l'écrit. Un certain temps est prévu pour que l'élève puisse, d'une part, réviser ses réponses pour vérifier la pertinence et la cohérence des idées et, d'autre part, corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe.

L'épreuve de lecture comporte deux tâches échelonnées sur une période de trois demi-journées. Il faut compter entre 90 et 120 minutes pour chaque tâche.

Correction des tâches

La correction des tâches se fait à partir d'une clé de correction élaborée en fonction de certains critères du Programme de formation.

Ainsi, on vérifie si l'élève peut, de manière autonome :

- extraire des éléments d'information explicites et implicites pertinents;
- réagir de façon adéquate à des textes littéraires et courants;
- exprimer sa propre interprétation des textes lus.

Pour comprendre les textes et accomplir les tâches, l'élève doit faire appel à des stratégies variées et appropriées, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation dans l'épreuve ministérielle.

3 Épreuve obligatoire d'écriture

Compétence évaluée

Écrire des textes variés

Contexte de réalisation

Une activité préparatoire présente à l'élève l'intention d'écriture. Il s'agit d'une activité qui inclut, entre autres, des échanges d'idées à partir des textes lus à l'occasion de l'épreuve de lecture et des discussions animées par l'enseignante ou enseignant.

Pour démontrer sa compétence à écrire, l'élève doit, individuellement, écrire un texte pour répondre à l'intention d'écriture qui lui est présentée.

Pour réaliser la tâche d'écriture, l'élève est soutenu par :

- des activités de préparation :
 - l'activation des connaissances;
 - des discussions animées par l'enseignante ou enseignant;
 - des échanges d'idées avec les pairs;
 - le rappel des ressources disponibles.
- un outil de planification;
- des outils de révision et de correction (liste de vérification, listes orthographiques, dictionnaires, grammaires ou codes grammaticaux, tableaux de conjugaison, affiches, etc.).

L'élève peut utiliser un ordinateur pour rédiger son texte si elle ou il est habitué à travailler de cette façon. Cependant, le recours au traitement de texte ne donne pas droit au correcteur.

Déroulement

L'épreuve d'écriture comporte trois parties et s'échelonne sur trois demi-journées. Ainsi, l'activité préparatoire a lieu la première journée et la rédaction du brouillon, la deuxième journée. La révision, la correction et la mise au propre du texte s'effectuent au cours de la troisième journée.

À la fin de la deuxième journée de l'épreuve, l'enseignante ou enseignant doit ramasser les brouillons pour ensuite les remettre aux élèves, **sans annotations**, au début de la troisième journée. Les élèves devront alors réviser, corriger et mettre leur texte au propre. La durée prévue pour la réalisation de l'ensemble des tâches liées au projet d'écriture est d'environ trois heures.

Correction du texte de l'élève

La grille de correction est accompagnée d'un document explicatif intitulé *Document d'information : précisions sur la grille de correction*¹; ce document se retrouve dans le site du Ministère. L'application de cette grille est obligatoire depuis juin 2006. D'autres précisions seront fournies dans le guide de correction qui accompagnera l'épreuve ministérielle.

Cette instrumentation sera appelée à être ajustée en fonction des travaux sur le rehaussement des exigences et de ceux sur la progression des apprentissages au primaire.

La grille de correction permet de vérifier si l'élève peut, de manière autonome :

- choisir des idées en fonction du destinataire et de l'intention, liées au sujet et en nombre suffisant;
- organiser son texte de manière appropriée;
- formuler adéquatement ses phrases et utiliser un vocabulaire varié, précis et évocateur;
- respecter les contraintes de la langue liées à la syntaxe, à la ponctuation, au vocabulaire, à l'orthographe d'usage et aux accords grammaticaux.

Pour rédiger son texte, l'élève doit utiliser des stratégies efficaces, mais ce critère ne fait pas l'objet d'évaluation. Toutefois, une liste de vérification est proposée à l'élève comme outil d'autoévaluation.

4 Distribution du matériel aux enseignantes et enseignants

La passation de l'épreuve de lecture se déroulera du **25 au 27 mai 2009** et celle de l'épreuve d'écriture, du **1^{er} au 3 juin 2009**.

Environ deux semaines avant la présentation des épreuves aux élèves, les établissements scolaires doivent distribuer au personnel enseignant concerné une copie de tous les documents qui composent la situation d'évaluation.

Il est recommandé aux enseignantes et enseignants de se regrouper afin de s'approprier la démarche proposée et de se donner une vision commune des épreuves.

Au début de l'année 2009, la Direction de la sanction des études fera parvenir aux organismes scolaires un formulaire dans lequel ceux-ci devront préciser le nombre de copies nécessaires pour chacune des classes du 3^e cycle du primaire. Ce mode de fonctionnement permettra aux commissions scolaires de demander des copies supplémentaires pour les élèves de 5^e année qui partagent une classe avec des élèves de 6^e année.

1. QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION DES JEUNES, *Document d'information : précisions sur la grille de correction, épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, écriture, fin du troisième cycle du primaire*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2005, 12 p. [<http://www.mels.gouv.qc.ca/dgjfj/de/>].

5 Correction des épreuves

La correction des épreuves est sous la responsabilité des établissements scolaires publics et privés.

Cette année, le Ministère constituera un échantillon à partir de copies choisies au hasard dont il fera la correction. Les écoles qui seront sélectionnées seront avisées au **printemps 2009**.

Il est souhaitable que le personnel enseignant de chaque école se concerte et convienne d'une modalité de correction afin de s'assurer d'une compréhension commune des outils d'évaluation proposés dans le guide de correction qui accompagne les épreuves.

6 Collecte d'informations au regard de la compétence *Communiquer oralement* (facultatif)

Compte tenu de l'interdépendance des compétences dans l'apprentissage du français, la compétence *Communiquer oralement* peut difficilement être dissociée des deux autres compétences auxquelles la situation d'évaluation fait appel. Ainsi, tout au long de la situation d'évaluation proposée, les élèves sont invités, à différents moments, à explorer le sujet avec leurs pairs afin d'en avoir une meilleure compréhension, à partager leurs connaissances sur le sujet ou encore à réagir aux propos entendus.

Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos, elle ou il peut proposer une activité pour recueillir des informations sur le développement de la compétence *Communiquer oralement* de quelques élèves. En effet, il n'est pas réaliste de penser que les moments suggérés dans le déroulement de la situation suffisent pour évaluer tous les élèves de la classe. Toutefois, l'observation de certains d'entre eux pourrait permettre de recueillir des données intéressantes. Les informations recueillies au moment de la réalisation de l'activité pourraient être ajoutées à celles déjà amassées au cours d'autres activités de communication orale contribuant ainsi au jugement à porter sur le niveau de développement de la compétence.

7 Collecte d'informations au regard de la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* (facultatif)

Pour que la compétence *Apprécier des œuvres littéraires* puisse être développée et évaluée, les élèves doivent explorer et apprécier des œuvres littéraires nombreuses et variées, et ce, à plusieurs occasions et dans différents contextes.

Cette année, une tâche sera proposée dans le guide de déroulement des épreuves. Si l'enseignante ou enseignant le juge à propos et selon les apprentissages réalisés, les informations recueillies pourront être utilisées pour le bilan de fin de cycle.

8 Démarche proposée pour effectuer le bilan

À la fin du cycle, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur chaque compétence. Ce jugement doit s'appuyer sur l'interprétation rigoureuse d'informations pertinentes et suffisantes.

Les informations recueillies à partir de la situation d'évaluation ministérielle doivent également être prises en considération par l'enseignante ou enseignant et contribuer à fonder son jugement. Cependant, cette situation ne doit pas être la seule source d'information pour porter un jugement final sur la compétence de l'élève.

Il importe de rappeler que les épreuves sont obligatoires pour permettre au Ministère de prélever un échantillon de copies et d'obtenir ainsi des données pour la régulation de système. En ce sens, les élèves sont tenus de passer les épreuves. Toutefois, la prise en compte des résultats se fait selon les règles établies dans chaque milieu.

Il est suggéré de procéder de la façon suivante pour porter un jugement sur le niveau de développement des compétences de l'élève.

1. D'abord, à partir de l'information colligée en classe et de l'interprétation que l'enseignante ou enseignant en fait, un jugement préliminaire peut être porté sur les compétences de l'élève, et ce, avant l'utilisation de la situation d'évaluation ministérielle.
2. L'élève réalise la situation d'évaluation du Ministère, et l'enseignante ou enseignant analyse les résultats obtenus. Dans le guide de correction, des balises seront proposées pour faciliter l'interprétation des résultats et des exemples de textes d'élèves seront également fournis.
3. Par la suite, l'enseignante ou enseignant compare les résultats habituels de l'élève en classe aux résultats obtenus à l'évaluation ministérielle. Si des écarts significatifs sont constatés, elle ou il en analyse la cause et, au besoin, en tient compte pour nuancer son jugement.
4. Finalement, l'enseignante ou enseignant porte un jugement sur le niveau de compétence atteint en s'appuyant sur les échelles des niveaux de compétence et sur l'ensemble des données prises en considération, incluant l'épreuve obligatoire.

ANNEXE 1

ÉCHÉANCIER ET VUE D'ENSEMBLE DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES OBLIGATOIRES DE FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT, FIN DU 3^E CYCLE DU PRIMAIRE JUN 2009

Le tableau ci-dessous présente un aperçu du déroulement de la situation d'évaluation ministérielle. Ce déroulement sera décrit en détail dans le guide qui accompagnera les épreuves.

Lundi 25 mai	Mardi 26 mai	Mercredi 27 mai	Jeudi	Vendredi
LECTURE Activité préparatoire Amorce de la situation avec la question de départ	LECTURE Tâche 1	LECTURE Tâche 2		

Lundi 1 ^{er} juin	Mardi 2 juin	Mercredi 3 juin	Jeudi	Vendredi
ÉCRITURE Activité préparatoire	ÉCRITURE Rédaction du brouillon	ÉCRITURE Révision, correction et mise au propre du texte		

Note. – Dans le guide de déroulement des épreuves, des pistes complémentaires et facultatives seront proposées pour permettre la collecte d'informations sur le développement de la compétence *Communiquer oralement* et de la compétence *Apprécier des œuvres littéraires*.

CRITÈRES		CARACTÉRISTIQUES DU TEXTE					
		TRÈS SATISFAISANT A	SATISFAISANT B	ACCEPTABLE C	PEU SATISFAISANT D	INSATISFAISANT E	
Respect des contraintes de la langue	Formulation adéquate	1. Pertinence et suffisance des idées liées au sujet, à l'intention et au destinataire	Les idées, très bien développées, respectent particulièrement bien le projet d'écriture.	Les idées, bien développées, respectent le projet d'écriture.	Dans l'ensemble, les idées respectent le projet d'écriture. Certaines sont peu développées.	Il manque une idée importante pour respecter le projet d'écriture. OU Plusieurs idées sont imprécises ou superflues.	Les idées ne respectent pas le projet d'écriture.
		2. Organisation appropriée du texte	Les idées progressent aisément, de façon logique ou chronologique. Elles sont judicieusement groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont souvent établis entre les phrases et entre les paragraphes.	Les idées progressent de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes. Des liens appropriés sont établis entre les phrases.	Les idées progressent, la plupart du temps de façon logique ou chronologique. Elles sont groupées en paragraphes, parfois de façon malhabile. Quelques liens appropriés sont établis entre les phrases.	Plusieurs idées ne sont pas assemblées de façon logique ou chronologique. OU Les idées ne sont pas groupées en paragraphes ou le sont de façon inappropriée.	Les idées sont très difficiles à suivre.
	3. Syntaxe et ponctuation	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Plusieurs sont élaborées.	Les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases élaborées peuvent comporter des maladresses.	En général, les phrases sont bien structurées et bien ponctuées. Certaines phrases élaborées sont mal structurées.	Plusieurs phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	La plupart des phrases sont mal structurées ou mal ponctuées.	
	4. Vocabulaire	Les expressions et les mots sont très souvent précis, très variés et parfois évocateurs.	Les expressions et les mots sont souvent précis et variés.	Les expressions et les mots sont simples et parfois précis.	Les expressions et les mots sont souvent imprécis ou répétitifs.	Les expressions et les mots sont très souvent imprécis ou répétitifs.	
	5. Orthographe (graphie des mots, accords du groupe du nom, du verbe, de l'attribut et du participe passé employé avec l'auxiliaire <i>être</i>)	Le texte présente moins de 4 % d'erreurs.	Le texte présente de 4 % à 7 % d'erreurs.	Le texte présente de 8 % à 10 % d'erreurs.	Le texte présente de 11 % à 14 % d'erreurs.	Le texte présente plus de 14 % d'erreurs.	

*Éducation,
Loisir et Sport*

Québec 